VERSION DÉFINITIVE du Bilan Financier relatif à l'année 2023
Mise en ligne le 12 octobre 2024 (Encodage : UTF8)
Bilan Financier 2023 présenté à l'AG 2024 de la FFII France
http://www.ffii.fr/ag_saintraphael_2024

Recettes

11 adhérents ont réglé leur cotisation en 2023

* Dons + Paypal : 130 €
* Cotisations : 530 €
* Report de caisse : 0 €

Le total des recettes 2023 s'élève donc à 660 euros.

Dépenses

Frais fixes : 305,76 €

* Structurels: 105,76 €
  Les frais bancaires (BRED) : 67,80 €
  Les frais d'infrastructure : 37,96 €
    1. Gandi NDD (ffii.fr) : 14,96 €
    2. Cotisation heberg. lautre (site www.ffii.fr) : 23,00 €

* Récurrents: 200,00 euros
  Adhésions croisées AFUL-FFII: 200 €

Frais variables : 159,44 €

* Paypal : 3,92 €
* Fraix Dedibox : 155,52 €

Le montant des dépenses d'exercice s'élèvent donc à 465,20 euros .
Les dépenses reviennent à un niveau normal par rapport à il y a deux ans (après des dépenses exceptionnelles en 2020 liées au recours contre l'UPC)

Patrimoine

Au 31/12/2023, les liquidités bancaires s'élèvent à 7233,56 €
Au 31/12/2023, le compte Paypal est créditeur de 73,41 €
Au 31/12/2023, la caisse en espèces s'élève à 0 €
Au 31/12/2023, les chèques non déposés s'élèvent à 0 €

Le patrimoine de la FFII France s'élève donc à 7306.97 euros à date de clôture de l'exercice 2023.

Patrimoine 31/12/2013 6624,99 €
Patrimoine 31/12/2014 6505,78 €
Patrimoine 31/12/2015 6132,97 €
Patrimoine 31/12/2016 6100,08 €
Patrimoine 31/12/2017 5555,91 €
Patrimoine 31/12/2018 5162,62 €
Patrimoine 31/12/2019 4990,81 €
Patrimoine 31/12/2020 5146.57 €
Patrimoine 31/12/2021 6325,89 €
Patrimoine 31/12/2022 7112.17 €
Patrimoine 31/12/2023 7306.97 €

Conclusion

Les recettes couvrent largement des dépenses.
L'exercice est bénéficiaire de 194,80 euros en 2023.
Pour mémoire : l'exercice était bénéficiaire de 786,28 euros euros en 2022.

Le nombre de cotisations de cette année 2023 est en baisse par rapport à 2022.

Le maintien de ce régime de dépense permet à l'association de continuer à promouvoir son action.

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'adhésions massives à la FFII France, pour mémoire,
le nombre annuel de cotisations encaissées a été de :

22 en 2012
27 en 2013
17 en 2014
19 en 2015
21 en 2016
18 en 2017
21 en 2018
21 en 2019
14 en 2020
19 en 2021
14 en 2022
11 en 2023

Cordialement,
Le trésorier - Xavier Roche
Le président - René Paul Mages

Octobre 2024
Il n'y a pas de commentaire sur cette page. [Afficher commentaires/formulaire]
Éditer cette page :: 2024-10-12 08:13:19 :: Propriétaire : vous :: Éditer permissions :: Supprimer :: Rétro-liens :: Cartographie :: Recherche :
XHTML 1.0 valide ? :: CSS valide ? :: -- Fonctionne avec WikiNi 0.5.0 (interwiki)